



Repérage Amiante, Station APR, Vérification Chantier, Aéraulique, Formation

Le 12/10/2020

QR Code

2A Protection

Agence de Mauguio (34130)

109 rue François Coli

Tel : 06-19-27-18-45

Tel : 04-11-75-47-89

Cher client,

Dans le cadre de notre service de vérification périodique annuelle, nous apportons à partir du 15 octobre 2020 une prestation complémentaire avec le référencement QR code.



L'avantage, lecture directe de la VGP sur l'appareil, sur chantier ou au dépôt retour matériel, une traçabilité parfaite est une réponse au système qualité exigé par la norme NFX 46 010 et à la réglementation de l'arrêté du 8 avril 2013.

Notre technicien d'inspection bénéficiera de l'ensemble de son matériel dans son véhicule aménagé.

Autre nouveauté la vérification de l'intégrité du filtre HEPA 13 ou 14 en exploitation pour aspirateurs ou extracteurs.

L'Union européenne a fixé son objectif de qualité à 20µg/m³ en moyenne sur l'année. Le Grenelle de l'environnement souhaitait arriver à 15µg/m³. L'Organisation Mondiale de la Santé recommande, elle, une valeur de 10 µg/m³

EN 14907 (2005)

Distance de mesure dans le rejet d'air entre 0,5 m et 0,80 m

Si < à 10 µg/m³ conforme

Si < à 50 µg/m³ conforme avec remarque (recherche de l'anomalie)

Si > à 50 mg/m³ Non conforme défaut de filtration (avec test par lingette)



Repérage Amiante, Station APR, Vérification Chantier, Aéraulique, Formation

Article R4323-24

Création Décret n°2008-244 du 7 mars 2008 - art. (V)

Les vérifications générales périodiques sont réalisées par des personnes qualifiées, appartenant ou non à l'établissement, dont la liste est tenue à la disposition de l'inspection du travail.

Ces personnes sont compétentes dans le domaine de la prévention des risques présentés par les équipements de travail soumis à vérification et connaissent les dispositions réglementaires afférentes.

Aussi je vous confirme que comme chaque année, nous transmettons nos modes opératoires aux instances nous permettant l'ensemble de nos intervention SS4.

Aussi prenez bien en compte que dans la réglementation la VGP n'est pas une maintenance et ce n'est que suivant le rapport de la VGP que vous devez effectuer la maintenance corrective auprès d'un prestataire spécialisé et agréé par le fabricant et bénéficiant d'un mode opératoire déclaré SS4 pour changement de filtre HEPA avec le test d'intégrité du filtre après montage type DOP.

En espérant répondre à vos attentes

2A Protection (Bureau de contrôle contaminant amiante et plomb)

Le Président
Marc Desplat

2A PROTECTION
109 Rue François Coli
34130 MAUGUIO
Tél : 04 67 64 19 22
Siret : 811 891 589 00020